

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 21 janvier 2020 fixant au titre de l'année 2020 le nombre de postes offerts aux concours externe et interne pour le recrutement de délégués au permis de conduire et à la sécurité routière**

NOR : INTA2000171A

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 21 janvier 2020, le nombre total des postes offerts aux concours pour le recrutement de délégué au permis de conduire et à la sécurité routière est fixé à 3 (trois) :

Concours externe	1 (un) poste
Concours interne	2 (deux) postes